

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 12 décembre 2011 à 20h00 à la salle municipale, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Jocelyne Larose, district 4
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5
Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La secrétaire-trésorière/directrice générale confirme que tous les membres du conseil ont été dûment convoqués à cette session extraordinaire.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 heures.

11-12X-736

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Lucien Thibodeau
Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12X-737

ADOPTION DU BUDGET 2012

Lecture est faite des prévisions budgétaires pour l'année 2012 de la Municipalité de Sainte-Julienne.



**Municipalité de Sainte-Julienne
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012**

REVENUS:

RECETTES DE TAXES	5 795 887,00 \$
RECETTES DE TAXES autres que foncière	2 978 497,00 \$
AUTRES RECETTES	1 671 763,00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	284 857
Autres services rendus	138 210
Imposition de droits	489 125
Intérêts et frais	163 500
Transferts	596 071

REVENUS TOTAUX

10 446 147,00 \$

DÉPENSES:

ADMINISTRATION	1 919 743,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 494 640 \$
TRANSPORT (voirie et déneigement)	2 323 511 \$
HYGIÈNE DU MILIEU (aqueduc, égout et ordures)	1 298 300 \$
URBANISME	1 086 781 \$
LOISIR ET CULTURE	841 243 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	377 939 \$
REMB. DE DETTE et fds roul.	1 015 253 \$

AFFECTATIONS(IMMO)	308 500 \$
DÉPENSES TOTALES	10 664 502,00 \$
AFFECTATION DU SURPLUS	(-219 763 \$)
RÉSULTAT	10 446 147,00 \$

Attendu que la Municipalité de Sainte-Julienne aura à pourvoir, au cours de l'année 2012, à des dépenses s'élevant à 10 665 910 \$;

Attendu que pour défrayer ces dépenses, la Municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 1 671 763 \$;

Attendu que pour alléger le fardeau fiscal de ses contribuables, la Municipalité affecte, au présent budget, une partie du surplus non affecté pour un montant totalisant 219 763 \$;

Attendu que pour solder la différence entre les dépenses et les revenus et affectations, il est requis une somme de 8 774 384 \$;

Attendu que la Municipalité imposera, par le Règlement 829-12, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par monsieur Stéphane Breault
Et résolu d'adopter le budget 2012 tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12X-738

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Pierre Charron donne avis de motion, qu'il présentera ou fera présenter à une séance subséquente, le Règlement 829-12 décrétant les taux de taxes et de compensation de la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'année 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur le Budget pour l'année 2012.

11-12X-739

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Danielle Desrochers
Et résolu que la séance soit levée.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière